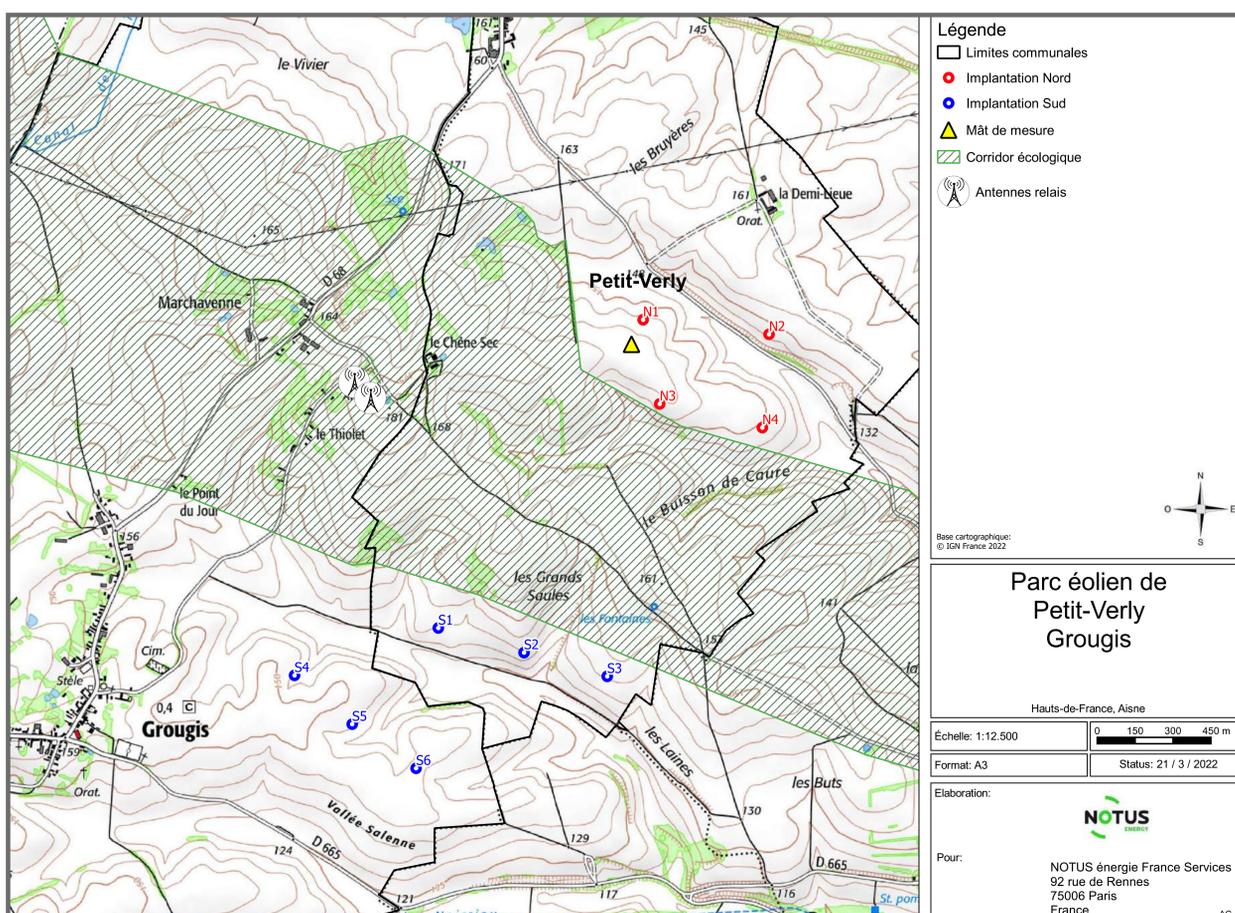




PROJET ÉOLIEN DE PETIT-VERLY ET GROUGIS

NOTUS energy développe un projet éolien sur Petit-Verly et Grougis, depuis l'été 2020. Les études en cours (écologiques, paysagère, vent, acoustique, etc) permettront d'ici l'été de déterminer une trame d'implantation optimisée sur le territoire. Ces études constitueront l'essentiel du dossier de demande d'autorisation environnementale, qui sera déposé cet automne.

LA TRAME D'IMPLANTATION POTENTIELLE



10 éoliennes
réparties en 2 secteurs
(4 et 6 mâts)



150 mètres
maximum de hauteur
en bout de pale



Une puissance totale
installée comprise entre
36 et 42 MW
suivant les scénarios



550 mètres
minimum de distance
aux habitations

LE CALENDRIER DU PROJET



Début 2020
Prise de contact avec les élus



2021
Etudes de faisabilité



2021 - 2022
Phase de développement du projet



Novembre 2022
Dépôt du dossier en Préfecture



mi 2023
Instruction du projet



entre mi 2023 et 2024
Enquête publique



2024
Décision Préfectorale



2025
Financement et Construction



25 à 30 ans
Exploitation

Pour plus d'information :
www.projeteolien-petitverly-grougis.fr

PROJET ÉOLIEN DE PETIT-VERLY ET GROUGIS

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION ET D'INFORMATION

En début 2022, NOTUS energy France a décidé de mener, en parallèle des études en cours, une démarche de concertation et d'information publique, l'ambition étant de travailler avec les élus et les habitants autour d'un projet éolien qui soit le plus bénéfique possible pour son territoire.

LES ÉVÈNEMENTS ET OUTILS QUI VOUS SONT PROPOSÉS



Des lettres d'information régulières pour vous tenir informés des avancées du projet et de sa démarche



Un site internet dédié, à la fois informatif et participatif !



Des ateliers de travail pour contribuer collectivement au projet

ENTRE LES ÉVÈNEMENTS, GARDONS LE LIEN !

Un site internet dédié au projet éolien de Petit-Verly et Grougis est à votre disposition pour :

- Découvrir la genèse du projet et suivre ses avancées
- Vous informer en continu sur le projet et l'éolien en France
- Echanger avec les développeurs et les autres utilisateurs du site, poser vos questions, etc.
- Trouver les réponses à vos questions dans l'espace de la Foire Aux Questions (FAQ)
- Lire les comptes rendus et le matériel pédagogique des différents rendez-vous de concertation

ZOOM SUR... LES ATELIERS DE TRAVAIL

Elaborons ensemble un projet de territoire !



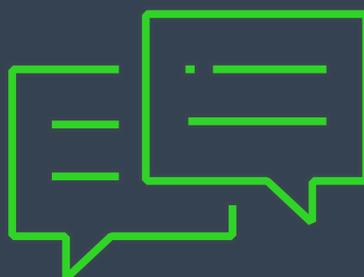
Echanger avec le développeur sur le projet éolien



Partager ses propositions pour construire un projet de territoire optimal



Participer à l'élaboration des mesures d'accompagnement et des retombées pour le territoire



Pour plus d'information :
www.projeteolien-petitverly-grougis.fr



PROJET ÉOLIEN DE PETIT-VERLY ET GROUGIS

LA SOCIÉTÉ NOTUS ENERGY FRANCE

Le groupe NOTUS energy, depuis sa création en 2001, développe, construit et exploite des parcs éoliens et photovoltaïques à travers le monde. Nous initions et réalisons tout le développement de nos projets, de l'identification de site jusqu'au démantèlement avec remise en état. Par ailleurs, nous exécutons fréquemment des services pour des tiers, ce qui a eu pour résultats de mener à bien de nombreux projets externes.

Grâce au succès, la société n'a pas cessé de s'agrandir. Son siège à Potsdam et de nombreux bureaux en Europe et à l'étranger représentent aujourd'hui la force de NOTUS energy.



1.400 MW
d'énergie éolienne
installés



4.200 MW
d'énergie éolienne
en développement



3.400 MW
d'énergie solaire
en développement



260 MW
en exploitation
propre



15 PAYS
où nous sommes
actifs



200
employés

Nos valeurs et engagement vis-à-vis des territoires

NOTUS energy France a à cœur de développer ses projets avec les acteurs locaux (élus, riverains, associations ...) dans une démarche d'échange et de transparence. Ses collaborateurs accompagnent ainsi l'ensemble des interlocuteurs locaux pendant chaque étape qui jalonne la vie d'un projet, tout en partageant leurs connaissances.

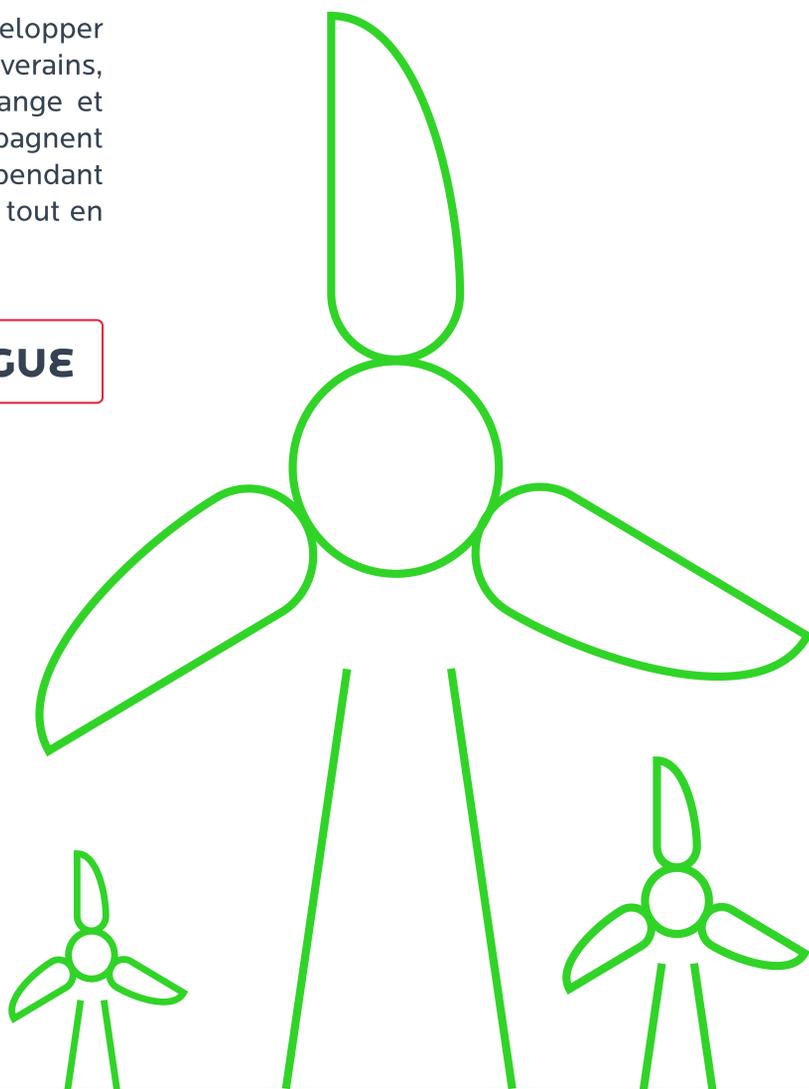
TRANSPARENCE

DIALOGUE

PROXIMITÉ



Samuel BECKER
Chef de projets éolien
NOTUS energy



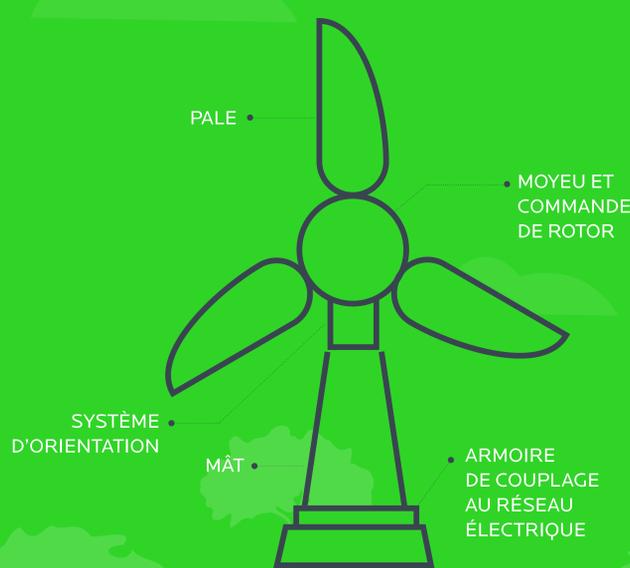


PROJET ÉOLIEN DE PETIT-VERLY ET GROUGIS

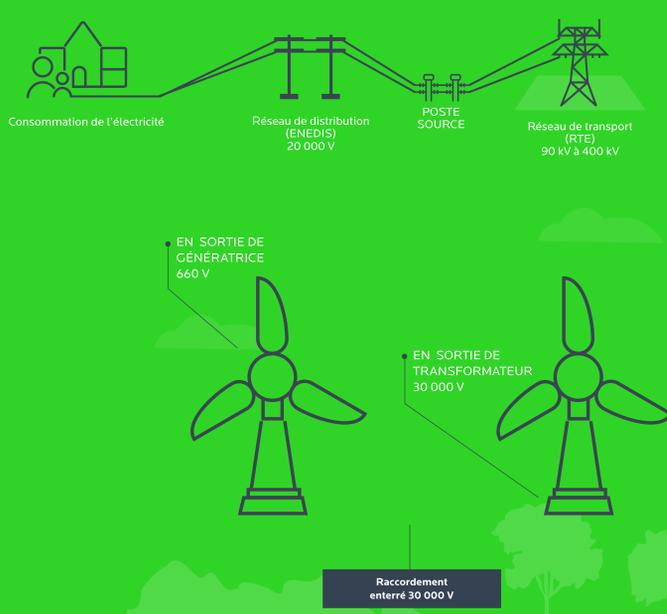
L'ÉOLIEN COMMENT ÇA MARCHE ?

La machine se compose de 3 pales portées par un rotor et installées au sommet d'un mât vertical. Cet ensemble est fixé sur une nacelle qui abrite un générateur électrique. Le vent fait tourner les pales entre 6 et 14 tours par minute. Le générateur transforme l'énergie mécanique créée en énergie électrique. L'énergie électrique ainsi produite intègre le réseau public avant d'être redistribuée en temps réel là où la demande est la plus importante.

La composition d'une éolienne



Le raccordement au réseau



QUELLES SONT LES ÉTAPES DE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN ?



POURQUOI UNE ÉOLIENNE NE TOURNE PAS TOUT LE TEMPS ?

Les éoliennes peuvent ne pas tourner pour 3 raisons :

- 1** Une éolienne fonctionne pour des vents compris entre 10 et 90 km/h au niveau de la nacelle. En dessous de 10km/h, les vents sont trop faibles, et au-dessus de 90 km/h l'éolienne s'arrête automatiquement pour des raisons de sécurité.
- 2** En cas de maintenance, et pour la sécurité des techniciens qui interviennent, l'éolienne est arrêtée.
- 3** L'éolienne peut être arrêtée dans le cas de bridage, prévu au regard des études (environnementales et / ou acoustique).

Une éolienne tourne en moyenne entre 75 et 95 % du temps (source : ADEME) et son facteur de charge (fonctionnement à puissance maximale) est de 26% en France en 2020 (source : RTE).

Avec l'évolution des technologies, le facteur de charge des éoliennes terrestres avoisine les 30% et ne cesse de progresser !



Pour plus d'information : www.projeteolien-petitverly-grougis.fr



PROJET ÉOLIEN DE PETIT-VERLY ET GROUGIS

LES RÉPONSES À VOS PREMIÈRES QUESTIONS :



Une éolienne fait-elle du bruit ?

- 2 sources de bruit dans une éolienne : celui d'origine mécanique (turbine) et celui d'origine aérodynamique (souffle du vent dans les pales)
- Grâce aux progrès technologiques, les émissions sonores diminuent
- A 500m une éolienne produit un bruit de 35 db, ce qui équivaut au bruit d'une chambre à couche !



Qu'est-ce que les infrasons ? Représentent-ils une nuisance dans le cadre d'un projet éolien ?

- Des ondes sonores se situant en-dessous de la limite moyenne d'audition humaine
- Selon l'ANSES, ils ne représentent pas de risque pour la santé
- Les infrasons de notre propre corps, transmis à l'oreille interne, sont plus intenses que ceux émis par les éoliennes !



Y a-t-il un impact pour la faune et la chasse ?

- Phénomène d'habituation : passé le chantier, la faune chassable revient sur site en moins de 6 mois
- Chasser est parfaitement possible sous les éoliennes (absence de restriction)
- Le taux de mortalité des oiseaux est entre 0 et 60 individus par an et par éolienne, soit bien en-deçà de celui observé sur les routes (30 à 100 oiseaux par kilomètre) !



Un parc éolien entraîne-t-il une dévalorisation des maisons ?

- L'implantation d'un parc éolien n'a pas d'impact sur la valorisation objective d'un bien.
- Aucune étude ne montre de lien entre parc éolien et variation de la valeur d'un bien immobilier.
- Les retombées liées à l'implantation d'un parc éolien assurent un dynamisme à la commune, entraînant une valorisation indirecte de l'immobilier via l'amélioration des équipements et des services communaux !

Pour plus d'information :
www.projeteolien-petitverly-grougis.fr



PROJET ÉOLIEN DE PETIT-VERLY ET GROUGIS

DÉMÊLONS LE VRAI DU FAUX SUR L'ÉOLIEN !



« Une éolienne, ça ne se recycle pas ! »

- Une éolienne est composée de béton pour les fondations, de métaux et de matériaux composites
- 90 % de ces composantes sont recyclables
- La loi prévoit le recours à des pales 100% renouvelables d'ici 2040 !



« Le démantèlement est à la charge de l'agriculteur ou de la commune »

- Le démantèlement est à la charge de l'exploitant du parc éolien (c'est écrit dans la loi)
- L'excavation est réalisée sur la totalité des fondations depuis 2020
- Une provision de 50 000 € (jusqu'à 2 MW), complétée de 10 000 € par MW supplémentaire, est faite au moment de la construction du parc pour pallier à son futur démantèlement



« L'éolien ça coûte trop cher ! »

- Le coût moyen de production en 2019 est en moyenne de 60,5 € / MWh (baisse de 18% entre 2015 et 2020)
- Sur la période 2020-2050, le coût du nucléaire historique sera au minimum de 62 € / MWh, et pour le nouvel EPR de Flamanville entre 110 et 120 € / MWh
- L'éolien s'affirme donc comme une des énergies les plus compétitives !



« L'éolien ça ne profite qu'aux industriels ! »

- L'installation d'éoliennes équivaut à une installation d'entreprise : cela ramène des revenus fiscaux aux territoires
- Ces revenus sont de l'ordre de 10 à 15 000 € pour chaque MW raccordé et par an
- Le développement d'un parc donne donc des marges de manœuvre aux territoires et permet l'émergence de

Pour plus d'information :
www.projeteolien-petitverly-grougis.fr

PROJET ÉOLIEN DE PETIT-VERLY ET GROUGIS

LES MESURES COMPENSATOIRES ET D'ACCOMPAGNEMENT

	Les mesures compensatoires	Les mesures d'accompagnement
C'est quoi ?	Les mesures compensatoires visent à limiter au maximum l'impact d'un projet sur un territoire. Elles font partie du dispositif réglementaire ERC : Eviter (les impacts sur l'environnement en amont), Réduire (les impacts durant le projet), Compenser (les impacts résiduels après évitement et réduction).	Les mesures d'accompagnement complètent le dispositif ERC. Elles visent à accompagner l'insertion du projet dans le territoire considéré. Elles apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité, de sensibilisation du public à la protection de l'environnement, de transition énergétique ou d'amélioration du cadre de vie des habitants.
Qui les définit ?	Elles sont prescrites par les bureaux experts en charge des différentes études (écologique, paysagère).	Elles sont co-construites avec les habitants et les représentants du territoire.
Exemple	La création de zones favorables au développement et à l'accueil de la biodiversité.	La restauration énergétique de bâtiments communaux.

QUELS TYPES DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SONT POSSIBLES ?

Les mesures d'accompagnements sont régies par un cadre légal et doivent être en lien avec les thématiques suivantes :

- Sobriété / efficacité énergétique
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre liées au transport
- Préservation de la biodiversité
- Protection / mise en valeur des paysages et du patrimoine
- Education / sensibilisation à l'environnement

FOCUS SUR LE FINANCEMENT PARTICIPATIF

Qu'est-ce que c'est ?

C'est l'ouverture du financement d'un projet aux citoyens. Dans ce cadre, des plateformes web mettent en relation des développeurs de projets en recherche de financement avec des citoyens.

Quel avantage pourrait-on en tirer ?

Les participants reçoivent un pourcentage fixe sur les bénéfices, garanti par Notus. Plus les participants vivent à proximité du projet, plus ce pourcentage sera élevé.

Qui pourra y participer ?

Dans un premier temps, ce financement participatif ne sera ouvert qu'aux habitants les plus proches du projet, avant d'être successivement élargi.